

Fiche de poste

Date de mise à jour : 02/12/2022 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Direction de la construction et de l'aménagement
2	LIBELLE DU POSTE : Chef de projet évaluation d'impact sur l'environnement
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FTE
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : PROGRAMME : 962.02 CENTRE DE TRAVAIL : 390 CODE POSTE : 9782 PROGRAMME R.H. : 976.01
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – Tahiti - Papeete – Centre administratif A1 (4 ^{ème} étage), 11 rue du commandant Destremau
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : L'agent est chargé du pilotage et de l'instruction des études d'impact sur l'environnement liées à des travaux immobiliers. Il instruit des études sur les îles du Vent et les Tuamotu, conseille les chargés d'études des subdivisions déconcentrées, renseigne et conseille les porteurs de projets.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Le chef de la Cellule études et conseils en aménagement
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : – Véhicule de service ; – Matériel bureautique du service.
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : – Poste impliquant certains déplacements sur site à Tahiti, Moorea, voire aux Tuamotu.
13	ACTIVITES PRINCIPALES : – Renseigner les porteurs de projets sur les règles applicables en matière d'environnement et d'aménagement (architectes, promoteurs, élus, institutions, etc.) ; – Délivrer des avis sur les études d'impact et en piloter l'instruction ; – Représenter la DCA aux différentes commissions compétentes en aménagement et environnement à la demande du chef de cellule.
14	ACTIVITES ANNEXES – Participer à divers travaux d'études et de conseils en aménagement (PGA, PGEM) ; – Participer aux travaux visant à améliorer la réglementation et la stratégie du service en matière d'aménagement du territoire.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Ingénieur
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Environnement ou aménagement du territoire

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	– Maîtrise du droit de l'environnement ;		X	
	– Connaissance du droit de l'urbanisme et de l'aménagement ;	X		
	– Force de proposition pour toutes améliorations d'ordre réglementaire ;			X
	– Aptitude à déterminer des objectifs, à définir des priorités et à en suivre la réalisation ;		X	
	– Maîtrise des outils de bureautique (Word, Excel) ;			X
	– Connaissance des SIG (ArcGIS) ;	X		
	– Sens de la discrétion et de la confidentialité ;			X
	– Connaissance des institutions et de l'organisation politique ;		X	
	– Connaissance du contexte économique et social ;		X	
	– Connaissance du rôle et des missions de l'administration publique.			X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :
----	----------------------------------------

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE :
----	--------------------------------------

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 4 ans minimum.
----	--------------------------------------------------------------

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :